



**RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL
GENERAL EN REPONSE AUX MOTIONS NO 327
« UN MOYEN DE PAIEMENT COMMUNAL POUR
FAVORISER L'ÉCONOMIE LOCALE » ET NO 344
« POUR UN PLAN DE RELANCE EN FAVEUR DES
ACTEURS LOCAUX : ACCOMPAGNONS LA SORTIE
DE LA CRISE PANDEMIQUE ! » ET MODIFIANT LE
REGLEMENT D'AMENAGEMENT POUR UNE
VALORISATION DES REZ-DE-CHAUSSEE AU
CENTRE-VILLE**

(Du 1^{er} février 2024)

Madame la Présidente
Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport vise à dresser un état des lieux des actions entreprises par la Ville de Neuchâtel concernant l'animation du centre-ville et des centralités ainsi qu'en matière de développement économique et de domiciliation. Les défis actuels en termes de création d'emplois, de domiciliation et d'économie de proximité sont également présentés, de même que l'évolution de l'organisation interne de l'administration pour les relever.

Ce rapport permet également de répondre à la motion n° 327 du groupe Vert'libéraux/PDC « Un moyen de paiement communal pour favoriser l'économie locale » ainsi qu'à la motion n° 344 du groupe socialiste « Pour un plan de relance en faveur des acteurs locaux : accompagnons la sortie de la crise pandémique ».



De plus, au vu de la situation actuelle vécue par les commerces et les restaurants du centre-ville de Neuchâtel, le présent rapport propose à votre Autorité de modifier le règlement d'aménagement communal pour introduire une obligation de principe de valoriser les rez-de-chaussée par des activités et des commerces. Il s'agit ainsi de garantir la vitalité économique et la convivialité de notre centre-ville et d'apporter un soutien aux acteurs de la branche.

1. Historique et état des lieux

1.1 La stratégie d'animation du centre-ville depuis 2014

En 2014, le rapport 14-011 du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Neuchâtel présente une nouvelle stratégie pour valoriser et développer le centre-ville de Neuchâtel. L'ambition de ce rapport est d'entreprendre une politique active afin qu'il retrouve un rayonnement national et international d'ici à 2019, année du 40^{ème} anniversaire de la zone piétonne.

Cette vision stratégique s'articule autour de cinq axes principaux : rendre accessible, embellir, bien achalander, animer et coordonner les relations entre les partenaires. Elle s'appuie sur des ateliers participatifs avec l'ensemble des acteurs, sous l'égide de la HEG Arc.

Ce rapport ainsi que la démarche avec les commerçant-e-s ancrent deux principes en matière de politique du centre-ville. D'une part, pour gagner en efficacité, les commerçant-e-s se regroupent pour la plupart dans une structure faîtière chargée de l'amélioration globale de l'offre et du lien avec les Autorités, Neuchâtel Centre, bénéficiant d'un soutien financier de la Ville. D'autre part, la Ville finance seule un poste de « délégué au centre-ville », chargé de sa promotion économique et commerciale. Son rôle est d'agir en partenariat avec Neuchâtel Centre et d'assurer la coordination transversale avec tous les services communaux et cantonaux.

Cette stratégie validée par le Conseil général en 2014 a permis d'insuffler une nouvelle dynamique et a guidé l'ensemble des actions entreprises depuis lors. De multiples propositions d'animations ont pu voir le jour, les actions ont été mieux coordonnées entre les différents acteurs et la fréquentation du centre-ville s'est améliorée.

Concrètement, la Ville de Neuchâtel a mis en place une série d'actions et d'évènements avec ses partenaires pour améliorer l'attractivité

commerciale de la zone piétonne et de ses alentours. À ce titre, on peut notamment mentionner le développement du marché sur la rue du Seyon le samedi depuis 2018, les animations fréquentes organisées, en particulier à l'approche des fêtes de fin d'année, la valorisation culturelle de l'espace public notamment au travers des sculptures d'animaux de l'artiste Davide Rivalta ou encore les nombreux événements sportifs qui ont pris place à proximité du centre historique (Corrida de Noël, Tour de Romandie, championnat d'Europe de course d'orientation,...). Les multiples événements culturels et commerciaux organisés au centre-ville permettent également de le faire vivre, à l'image de la Fête de la Musique, de l'Open Air du NIFFF, des Buskers et de la quinzaine neuchâteloise.

De plus, la Ville de Neuchâtel s'engage à essayer de convaincre certains commerces « attracteurs », de venir s'installer au centre-ville ou dans les quartiers. Lorsque des locaux commerciaux se libèrent, l'implantation d'un commerce améliorant l'attractivité globale est favorisée.

Il est également à relever que la Ville soutient, lorsque cela est possible et dans le respect du principe de l'égalité de traitement, les initiatives privées qui voient le jour, à l'image des modèles commerciaux innovants ou des Jeudi-Oui qui animent les différents quartiers de notre commune.

De 2014 jusqu'à la fusion en janvier 2021, la stratégie de la Ville de Neuchâtel en matière de développement économique s'est ainsi concentrée essentiellement sur les commerces et le centre-ville, avec de nombreuses actions menées et un bilan positif. Ces missions sont réalisées principalement par la déléguée au centre-ville et aux commerces, avec un engagement marqué de l'exécutif. Le délégué à l'immobilier et au logement assure le lien avec les gérances privées et se charge de tenir à jour une liste des locaux disponibles. En parallèle, des contacts fréquents sont entretenus avec les entreprises sises sur le territoire communal.

1.2 Le choc de la pandémie et le plan de relance

La fermeture forcée des commerces à plusieurs reprises durant la pandémie de coronavirus a constitué une épreuve importante pour les acteurs du centre-ville et des quartiers.

En complément aux mesures mises en place au niveau fédéral et cantonal, la Ville de Neuchâtel a renoncé à tout ou partie des loyers commerciaux ainsi qu'à la perception de plusieurs taxes pendant la crise. Plusieurs actions validées visaient par ailleurs spécifiquement les acteurs

de la culture, du sport, de la jeunesse et de la restauration, comme cela est présenté dans les rapports d'information 20-015 et 21-012 du Conseil communal au Conseil général. En 2020, certaines mesures ont également été appliquées dans les communes de Corcelles-Cormondrèche, de Peseux et de Valangin avant d'être harmonisées dans le cadre de la fusion. Ces éléments sont également repris au chapitre 4.2.2 du présent rapport dans le cadre de la réponse à la motion n° 344 « Pour un plan de relance en faveur des acteurs locaux : accompagnons la sortie de la crise pandémique »

Les surfaces disponibles pour les terrasses des établissements publics ont été ainsi agrandies. Cette mesure a été largement pérennisée et la surface des terrasses au centre-ville est aujourd'hui deux fois supérieure à la situation d'avant coronavirus.

Lorsque la situation sur le plan sanitaire a permis d'envisager une reprise progressive des activités commerciales et de restauration en début 2021, des rencontres ont été organisées pour connaître les attentes et besoins des acteurs économiques du centre-ville. Cette démarche s'inscrit ainsi pleinement en cohérence avec les demandes de la motion n° 344 « pour un plan de relance en faveur des acteurs locaux : accompagnons la sortie de la crise pandémique », déposée en mars 2021.

Sur la base des besoins exprimés par les acteurs du centre-ville, un plan d'action visant à rendre la zone piétonne plus attractive, plus conviviale et plus sûre a été mis en place à l'été 2021. Dans un contexte de reprise progressive des activités économiques et touristiques, ces actions demandées par les acteurs ont permis de stimuler la relance à travers une réappropriation d'une zone piétonne qui ne soit pas seulement un lieu de passage, mais un lieu de vie et de partage.

Concrètement, l'accès en véhicule dans la zone piétonne en dehors des heures de livraison a été drastiquement réduit. La mesure la plus visible du dispositif a été l'installation de bornes d'entrée pivotantes aux points d'accès principaux de la zone piétonne. L'adaptation de la réglementation et le retrait d'un nombre très important d'autorisations permanentes de circuler dans la zone piétonne ont été tout aussi déterminantes pour la réussite du projet. De plus, de nombreuses places de livraisons aux abords de la zone piétonne ont été ajoutées, de même que des places pour vélos. Des espaces de détente végétalisés ont également été analysés par un groupe de travail interne et installés à différents endroits de notre territoire.

Il a ainsi été possible de remédier au constat effectué en 2014 déjà dans le cadre du rapport d'information au Conseil général concernant la stratégie pour valoriser le centre-ville : « Il y a aujourd'hui un large consensus sur le fait que la zone piétonne, et en particulier la Rue du Seyon, n'en est plus vraiment une. Une présence trop importante de véhicules, tout au long de la journée et non seulement aux heures des livraisons, ainsi que la présence des bus et le parcage sauvage de véhicules, sont des éléments qui trahissent l'esprit de cette zone piétonne et la rendent même dangereuse ».

Ces mesures ont d'abord été mises en place pour une phase test d'une année. Durant cette période, des enquêtes de satisfaction ont été menées auprès de la population ainsi que des associations et des groupes d'intérêts. Globalement, le dispositif a recueilli une très large adhésion. Le plan d'action a ainsi été pérennisé dès l'été 2022, tout en y apportant un certain nombre d'adaptations, suite aux remarques effectuées dans le cadre des enquêtes : des places de livraisons et pour vélos supplémentaires ont été ajoutées, une campagne de sensibilisation et de prévention concernant la cohabitation entre les différents types de mobilité douce a été effectuée avec une signalétique spécifique et les bornes d'entrées pivotantes ont été adaptées.

En parallèle à ces mesures axées sur les acteurs commerciaux et locaux, la Ville a également entretenu des contacts encore plus étroits qu'à l'accoutumée avec les principaux acteurs économiques sis sur le territoire communal durant la crise sanitaire. Les rencontres fréquentes avec l'association Neuchâtel Centre ou GastroNeuchâtel en particulier ont permis de soutenir autant que possible les commerces et restaurants locaux durant cette période difficile.

Il convient cependant de relever que les principaux soutiens financiers aux acteurs économiques ont été organisés et gérés au niveau fédéral et cantonal même si des compléments aux mesures ont été pris par la Commune (voir point 3.2.2), notamment avec ses propres locataires.

1.3 La dynamique de la fusion

« La commune fusionnée est également un espace de création de valeur sur la plan économique. À Neuchâtel, on invente, crée et produit les technologies et le monde de demain. On passe d'une idée à un projet à une vitesse qui défie toute concurrence, au cœur d'un écosystème de l'innovation, basé notamment sur les centres de formation et de recherche à proximité. Le rôle social des entreprises est valorisé et les richesses

produites sont captées localement et profitent à toutes et tous. Dans le même temps, celles et ceux qui veulent travailler, construire et entreprendre sur le territoire local sont accueillis et soutenus dans leurs projets. »

Comme le démontre le passage ci-dessus tiré du livre de la fusion, la politique de domiciliation et de soutien à un développement économique qui profite à l'ensemble de la population a été au cœur du processus de fusion.

Le livre de la fusion préconise ainsi que les thématiques de l'attractivité économique, de la création de richesses et de l'accompagnement des entreprises et acteurs privés soient traitées de manière spécifique dans le cadre de l'organisation de la nouvelle commune.

Concrètement, cela s'est traduit par la création d'un Office de l'économie et de la domiciliation dans le cadre de l'organigramme de la commune fusionnée. De plus, l'objectif d'améliorer les conditions-cadres du développement économique et de la domiciliation est repris dans le cadre du programme politique 2022-2025 du Conseil communal.

Cette volonté de renforcer la politique économique de la Ville au-delà des questions liées au centre-ville et aux commerces s'est traduite par une série d'actions en matière de domiciliation et de promotion. On peut notamment citer la création de l'association The Neuchâtel Expat Welcome Committee (NEW Committee), dont l'objectif est de favoriser un meilleur accueil de la communauté internationale installée à Neuchâtel. Cet accueil se réalise notamment grâce à des événements de réseautage et à la transmission d'informations utiles aux nouveaux arrivants.

L'Office a également accompagné une cinquantaine d'entreprises par année en recherche de locaux ou de terrains sur le territoire communal. Il a globalement œuvré à améliorer les conditions-cadres du développement économique ainsi qu'à renforcer la prise en compte des besoins des entreprises dans les différentes politiques publiques menées par la Ville. L'ensemble de ces missions ont été assurées en étroite collaboration avec le délégué cantonal à la domiciliation, le Service cantonal de l'économie, le Service de l'économie de la Ville de la Chaux-de-Fonds et la région Neuchâtel Littoral avec qui des rencontres régulières sont organisées.

L'Office de l'économie et de la domiciliation a ainsi assuré un rôle d'intermédiaire entre le politique, l'administration et les acteurs privés et économiques.

En parallèle, suite à la fusion, un accent particulier a été mis sur la promotion d'animations et d'activités commerciales dans l'ensemble des quartiers et des bourgs. À ce titre, on peut notamment mentionner les marchés désormais organisés sur la quasi-totalité du territoire de la commune fusionnée. Les fêtes et animations locales ont été soutenues et encouragées par les services de la Ville, de même que la vie culturelle et associative à l'échelle des quartiers.

Le nouveau Service de la population des quartiers et en particulier ses quatre délégué-e-s joue un rôle de facilitateur pour permettre la réalisation des différentes initiatives d'animation sociale et de promotion de la vie locale. Il collabore étroitement avec les associations et sociétés d'animation locale dont l'importance s'est encore renforcée avec la fusion.

Le soutien apporté à la Ville au projet Jeudi-Oui s'inscrit également dans cette dynamique. Organisés douze fois l'an, les Jeudi-Oui se déroulent dans le périmètre de la nouvelle commune fusionnée de Neuchâtel avec l'objectif de mettre en lumière l'ensemble des acteurs socioculturels et économiques de la ville d'une part, et le patrimoine historique et architectural des différents secteurs d'autre part.

Chaque Jeudi-Oui est organisé dans un secteur différent et prédéfini de Neuchâtel. Les protagonistes d'un quartier font découvrir leur univers le temps d'une soirée, alors que différentes performances artistiques prennent place dans la rue. De plus, des visites guidées permettent de mettre en avant le patrimoine neuchâtelois.

1.4 Politique économique et domiciliation : une transversalité nécessaire

Par nature, la réponse aux besoins et demandes des acteurs privés nécessite le concours de services et de compétences différentes selon les thématiques abordées.

En vue d'un développement ou d'une implantation sur le territoire communal, le rôle principal que doit jouer la commune se situe au niveau de l'aménagement du territoire, de l'immobilier, du foncier et des informations de mobilité, sportives et culturelles. En effet, il est aujourd'hui clair que le principal facteur limitant pour le développement de l'activité économique dans notre région est le manque de terrains et de locaux disponibles pour certains types d'activités économiques. Les demandes des entreprises, souvent relayées par le Service cantonal de l'économie, sont ainsi accompagnées au niveau communal par des professionnel-le-

s de l'aménagement du territoire et de l'immobilier, afin d'évaluer les espaces disponibles, voire de mettre en place des stratégies d'activation de terrains permettant de répondre aux besoins.

En matière de domiciliation et d'attractivité, comme le définit la stratégie cantonale de domiciliation adoptée par le Conseil d'État, les communes « organisent et exploitent de nombreuses prestations essentielles du quotidien, organisent l'urbanisme et la mobilité dans les localités, gèrent les espaces publics, assurent ou sous-treatent les services industriels. Elles stimulent, animent et soutiennent la vie culturelle et associative. Elles jouent aussi un rôle important dans le développement de l'offre de commerces, de services ou encore de logements et elles déterminent la fiscalité locale. Et en plus de tous ces éléments qui font en grande partie l'attractivité et la qualité de vie d'une localité, les communes sont en outre en charge de l'enregistrement des arrivées et des départs via le contrôle des habitants, donc en première ligne pour accueillir et faciliter l'intégration des nouveaux habitant-e-s. »

Ainsi, l'attractivité résidentielle de la Ville dépend des politiques publiques menées dans différents domaines, dont notamment l'aménagement du territoire, la culture, le tourisme, la mobilité, les sports, la sécurité et les infrastructures parascolaires. De plus, la politique du logement est déterminante pour l'attractivité de la commune et constitue un vecteur essentiel pour encourager la domiciliation. C'est ainsi le concept de **qualité de vie** qui est considéré comme le facteur principal d'attractivité résidentielle et regroupe à la fois les conditions matérielles et la perception subjective de chacun-e. Le revenu, le travail, le logement, la santé, la formation, la qualité de l'environnement, la mobilité, l'offre culturelle et sportive, la sécurité personnelle, la propreté, la végétalisation et la gestion des parcs, l'engagement civique, les infrastructures et services ou encore l'équilibre vie professionnelle-vie privée sont autant d'éléments à prendre en compte pour améliorer le niveau de qualité de vie.

Si depuis la fusion, l'Office de l'économie et de la domiciliation a assuré le rôle de porte d'entrée au sein de l'administration communale pour les acteurs privés, il apparaît aujourd'hui qu'il est plus pertinent et efficient de renforcer le rôle des services communaux directement compétents pour répondre aux demandes des acteurs économiques. En effet, les privés s'adressent déjà bien souvent directement à ces services afin d'obtenir des renseignements. De plus, le rôle de promotion économique à l'égard de grandes entreprises est assuré par le Service cantonal de l'économie, qui s'appuie sur le *Greater Geneva Bern area (GGBa)*, agence de

promotion économique de Suisse occidentale, regroupant les cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Neuchâtel, Genève et Valais.

En ce sens, le rôle du Service du développement territorial est confirmé en matière d'accompagnement des volontés d'implantation ou de développement des entreprises. Cette ambition se traduira notamment dans le cadre de la révision du PAL en cours, sur la base du projet de territoire validé à l'automne 2023 par votre Autorité, qui doit permettre d'accueillir 6'000 habitant-e-s et 5'000 emplois supplémentaires à l'horizon 2040. « Stimuler l'activité économique » constitue l'une des images directrices du projet de territoire, avec comme objectif de maintenir et de renforcer les activités industrielles et artisanales au sein des zones d'activités économiques existantes et de développer des zones mixtes pour stimuler les emplois à forte valeur ajoutée.

Pour ce faire, le Service du développement territorial s'appuie également sur les compétences de la déléguée aux affaires foncières et du Service de la gérance et du logement en matière de stratégie foncière et de recensement des locaux disponibles.

Désormais, le Service de la gérance et du logement est aussi en charge de la politique de domiciliation à l'égard des privés. En effet, il détient les compétences et les informations nécessaires pour répondre à ces demandes, en lien notamment avec la politique du logement. À ce titre, le rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la stratégie immobilière et du logement, qui sera présenté d'ici mars 2024, définit un plan d'action afin de permettre le développement d'une offre de logements diversifiée, attractive et durable, afin d'atteindre les objectifs fixés par le projet de territoire en matière de croissance de la population.

Cette nouvelle répartition des missions au sein des services de l'administration doit permettre de gagner en efficacité. De plus, les profils des chefs de service récemment recrutés pour le Service du développement territorial et le Service de la gérance et du logement correspondent à ces orientations.

Ainsi, le rôle de l'Office de l'économie et de la domiciliation se concentre sur le politique d'animation et de valorisation du centre-ville et des quartiers. Le nom de l'Office sera adapté en conséquence. À ce titre, une des missions principales de la nouvelle déléguée au centre-ville et aux commerces récemment engagée est d'assurer une présence de terrain auprès des commerces, des milieux de la restauration et des associations.

Une série de rencontres par quartiers avec les commerçants et les restaurateurs a débuté à l'été afin d'entendre leurs besoins durant cette période marquée par la hausse des charges, la baisse du chiffre d'affaires dû au pouvoir d'achat et le remboursement des prêts Covid. De plus, une énergie particulière a été consacrée à la préparation d'un programme d'animations de fin d'année d'envergure au centre-ville et dans les quartiers, avec notamment deux marchés de Noël, une grande scène à la place des Halles, une fête de la Saint-Nicolas dans l'ensemble des localités de la commune fusionnée, une plage de glace, la traditionnelle Corrida de Noël, sans oublier la venue d'une grande roue sur la place Alexis-Marie-Piaget. Les associations en place dans les villages avant la fusion nous ont été d'une grande aide dans l'animation et l'organisation de cette période chargée.

2. Relever les défis en matière d'emploi et d'attractivité

Après cet historique et cet état des lieux, ce chapitre présente les principaux enjeux identifiés pour la période à venir et l'articulation des principales mesures pour les relever.

2.1 Création d'emplois

Suite au traitement d'un nombre important de dossiers depuis le début de la législature en relation avec des projets d'implantation ou d'extension d'entreprises, on constate une dynamique réjouissante pour le développement d'activités économiques sur le territoire de la commune fusionnée. Une quarantaine de demandes de surfaces (commerciales, de bureaux, industrie) et une dizaine pour des terrains sont adressées chaque année à l'Office de l'économie et de la domiciliation depuis sa création.

Toutefois, l'ensemble de ces demandes n'ont pas pu être satisfaites, en raison d'un manque important de terrains industriels à bâtir disponibles et d'une carence conséquente en surfaces industrielles et de surfaces adéquates de bureaux à louer ou à vendre.

Le projet de territoire de la Ville de Neuchâtel, validé par le Conseil général, fixe l'objectif d'un maintien du ratio entre emplois et habitant-e-s à 0.8 (36'000 emplois pour 28'000 EPT en 2020) et donc d'accueillir 5'000 emplois supplémentaires à l'horizon 2040. Dans ce cadre, il est primordial de répondre aux besoins diversifiés des secteurs primaire, secondaire et tertiaire en créant des conditions d'accueil adaptées à chacun d'entre eux.

Concernant le secteur primaire, les zones agricoles et viticoles sont maintenues et préservées. Aucun projet de développement urbain sur ces zones n'est prévu.

Concernant le secteur secondaire, l'objectif est de maintenir les zones d'activités économiques planifiées et de maximiser leur potentiel de développement par la mobilisation des réserves et des possibilités de densification. Les zones suivantes sont identifiées dans cette optique avec des objectifs précis et différenciés : les Vernets, Pierre-à-Bot, cuvette de Vauseyon, Quai Jeanrenaud, secteur des Mulets et Valangin. Ces zones sont destinées principalement au secteur secondaire, avec une faible proportion de services complémentaires (bureaux, vente).

La mise à disposition de terrains industriels est essentielle afin de continuer à développer les activités du secondaire et de stimuler la création d'emploi sur le territoire de la commune fusionnée. En effet, la croissance dans le secteur secondaire entraîne une dynamique positive qui se répercute sur la création d'emplois dans le secteur tertiaire.

Concernant le secteur tertiaire et certaines activités légères du secteur secondaire compatibles avec le logement, les zones mixtes proches des pôles de gares, des centralités et le long des axes urbains majeurs bénéficiant d'une très bonne accessibilité doivent être valorisées et densifiées. À ce titre, le projet de territoire envisage les zones de développement suivantes : le secteur de la gare, le quartier de l'innovation (CSEM-Microcity et Pierre-à-Mazel nord), le vallon de la Serrière, Prébarreau-Ecluse, les Chapons, Monruz et le secteur Portes-Rouges/Draizes.

Pour l'ensemble de ces zones, il s'agira de s'assurer que les activités qui y prennent place soient conformes à leur affectation et aux orientations stratégiques retenues. La mobilité est également un enjeu clé pour l'attractivité du territoire communal. À ce titre, le déploiement de la ligne directe Neuchâtel – la Chaux-de-Fonds représente une opportunité majeure à l'horizon 2035-2040, de même que les infrastructures de transport avec Paris ou la France voisine. La mobilisation des villes romandes pour maintenir la liaison directe entre le pied du Jura et Genève a également permis de trouver des solutions alternatives acceptables avec les CFF dans le cadre des horaires 2025. La mobilité interne au sein de la commune revêt également une importance particulière et Neuchâtel peut compter sur une très bonne densité interne de desserte.

En parallèle aux questions de planification et d'affectation, une stratégie foncière est mise en place afin d'activer ces terrains. Un groupe de travail interne à l'administration planche actuellement sur cette thématique, sous le pilotage du Service du développement territorial et avec la participation de la déléguée aux affaires foncières et du Service de la gérance et du logement. Des opportunités ponctuelles d'acquisition ont d'ores et déjà été saisies et un montant annuel de 4'000'000 de francs pour l'achat de terrains et de bâtiments relevant du patrimoine financier a été inscrit au plan financier des investissements lié au budget 2024.

La stratégie cantonale de promotion économique cantonale priorise dix domaines d'activités stratégiques (DAS), qui constituent des secteurs prioritaires pour le canton de Neuchâtel en termes de développement et de soutien, ceci en lien avec la politique de consolidation des secteurs forts existants et de diversification du tissu économique¹. De son côté, la Ville peut influencer sur le domaine d'activités des entreprises qui désirent s'établir sur le territoire communal notamment par les règles d'affectation ainsi que par la politique foncière et immobilière. Le projet de territoire définit ainsi certaines priorités par secteurs et la Ville s'engage pour que son développement soit durable, d'un point de vue écologique, social et économique, en lien avec ses atouts principaux.

À ce titre, le Conseil communal entend renforcer et développer l'écosystème lié à l'innovation et à la recherche dans le secteur CSEM-Microcity, Pierre-à-Mazel nord ainsi qu'à proximité de l'Université et de la Haute-Ecole Arc. Il s'agit notamment d'assurer les possibilités de développement des acteurs majeurs (université, hôpital, HE-Arc, CSEM, Microcity, entreprises innovantes) et de développer des synergies avec les start-ups conformément au rapport d'information 23-011 du Conseil communal au Conseil général concernant la stratégie numérique et d'innovation responsable (smart city). L'agrandissement du campus de l'Université avec le bâtiment « Univers » s'inscrit dans cette optique, de même que le projet « JD7 » qui permettra d'offrir des espaces supplémentaires notamment pour le CSEM et l'EPFL et d'héberger des centres et cellules R&D d'entreprises partenaires et start-ups du pôle d'innovation. Le développement du secteur du port du Nid-du-Crô sera également pensé dans cette optique.

¹Horlogerie, industrie du luxe, industrie des machines, industrie des dispositifs médicaux, industrie pharmaceutique, électronique et microélectronique, informatique et télécommunications, énergies renouvelables, industrie agroalimentaire, services stratégiques et financiers aux entreprises.

À la pointe des avancées technologiques, la Ville de Neuchâtel se profile comme un pôle de développement de la « blockchain » reconnu au niveau national et international. Dans cette optique, les entreprises actives notamment dans le domaine de la fintech² sont accueillies et accompagnées par les pouvoirs publics, en collaboration avec les milieux industriels concernés et les centres de formation. Malgré la décision de la Banque cantonale neuchâteloise de ne plus permettre certaines transactions avec des monnaies virtuelles, le Conseil communal reste attentif au maintien de conditions cadres favorables au développement de ce secteur stratégique.

Afin d'accueillir de nouvelles formes d'organisation du travail, la création d'espaces de « coworking » et d'hôtels d'entreprises, à l'image de la Villa Perret et d'un projet en cours de développement dans le bâtiment Clos-de-Serrières 25, est encouragée et soutenue.

La présence d'une école internationale sur le territoire communal ou à proximité est également un facteur déterminant d'attractivité tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales. L'offre actuelle en la matière est insuffisante et des réflexions sont en cours avec les autorités cantonales afin de pouvoir proposer des locaux et des conditions adéquates pour un meilleur développement.

La Ville de Neuchâtel entend également renforcer les activités liées au domaine de la santé, en réponse à l'augmentation des besoins de la population en la matière. Il s'agit bien sûr de garantir une offre de médecine de proximité suffisante dans l'ensemble des centralités et des quartiers, ce qui sera concrétisé par la réglementation du PAL en cours de révision, les locaux « ex Heidi » vont d'ailleurs accueillir ces prochains mois un centre de médecine.

Globalement, le Conseil communal vise une diversification des activités économiques sur le territoire communal afin de diminuer la dépendance à un petit nombre d'acteurs ou de secteurs, notamment d'un point de vue des recettes fiscales. Cette diversification doit néanmoins se développer de manière cohérente avec le tissu existant ainsi que les ressources disponibles en matière de terrains et de main d'œuvre. La commune dispose pour ce faire d'un levier important en matière foncière qu'elle a pu actionner ces derniers mois par des acquisitions stratégiques.

² Secteur proposant des modalités de services financiers alternatives au secteur bancaire traditionnel

2.2 Domiciliation

Au 31 décembre 2023, la Ville de Neuchâtel enregistrait une population de 44'884 habitant-e-s, soit 468 de plus que l'année précédente. Cette hausse s'inscrit dans une dynamique positive amorcée dès 2022 qui succède à une baisse constante de la population depuis 2016.

Ce renversement progressif de la tendance démographique fait écho à l'un des trois objectifs centraux qui ont guidé l'entier du processus de fusion, à savoir de « donner envie de vivre à Neuchâtel ».

En conformité avec le Plan directeur cantonal, le projet de territoire prévoit d'accueillir 6'000 habitant-e-s supplémentaires à l'horizon 2040, soit une croissance annuelle d'environ 0.7%. Cette volonté doit permettre d'accueillir la croissance dans un centre urbain, en adéquation avec les politiques publiques visant un développement vers l'intérieur et une coordination avec les systèmes de mobilité.

Le projet de territoire définit les orientations stratégiques permettant d'accueillir cette croissance dans le cadre de la zone à bâtir actuelle. L'objectif est d'assurer un développement du territoire ciblé sur des secteurs-clés.

En matière de nouveaux logements, la Commune entend se concentrer de manière ciblée sur les potentiels de développement existants dans les centralités principales et le long des axes urbains. À ce titre, on peut d'ores et déjà mentionner les projets en cours ou à l'étude permettant de créer 2000 logements à l'horizon 2030-2035 dans des secteurs répondant à ces critères : Beauregard, Monruz ouest, Gouttes d'Or, Bella Vista, Portes-Rouges, Tivoli sud, la Possession/Chant des Oiseaux, les Arniers et Cadolles sud. Les orientations stratégiques concernant cette densification qualitative dans les différents quartiers sont décrites dans le cadre de l'image directrice « Renforcer les centralités » du projet de territoire. L'image directrice « Valoriser la rive » ancre également le principe d'une densification le long de l'axe constitué par les quais Jeanrenaud, Max-Petitpierre et Louis Perrier.

Plusieurs secteurs sont également identifiés comme des zones mixtes, permettant le développement combiné de logements et d'activités, dans le but de renforcer l'animation et la vitalité de ces secteurs. Dans cette optique, les zones suivantes sont identifiées : le vallon de la Serrière, Prébarreau-Ecluse, les Chapons et Monruz. Il s'agit de secteurs proches des pôles de gares, des centralités et le long des axes urbains majeurs

bénéficiant d'une très bonne accessibilité et méritant à ce titre d'être valorisés et densifiés.

Afin de relever le défi de l'attractivité de notre territoire, la Ville peut s'appuyer sur la stratégie cantonale de promotion de la domiciliation³. Celle-ci identifie le solde migratoire intercantonal comme un problème réel avec de lourdes conséquences : pénurie de main-d'œuvre, impacts négatifs sur la consommation locale, perte de substances fiscale, risque de dégradation et de surdimensionnement des infrastructures dédiées à la population et mauvaise image du canton, parmi d'autres.

Selon le constat sur lequel se base la stratégie cantonale de promotion de la domiciliation, il apparaît que ce sont les déplacements vers la « couronne neuchâteloise » (localités situées à proximité immédiate de nos frontières cantonales) qui constituent le cœur du problème. Ceux-ci concernent l'ensemble des tranches d'âge mais en particulier les 25-35 ans, qui vont s'établir dans des communes voisines, à l'image de Vully-les-Lacs (FR), Bienne (BE), la Neuveville (BE), Cudrefin (VD), Mont-Vully (FR), Ins (BE), Gals (BE), Gampelen (BE), Yverdon-les-Bains (VD) et Erlach (BE). Ces départs entraînent des baisses significatives de la masse imposable.

Concernant la Ville de Neuchâtel, on observe qu'à ce phénomène s'ajoutent des départs vers des communes principalement situées sur le littoral. Les chiffres montrent que les familles avec un ou des enfants de moins de cinq ans sont les ménages ayant le plus tendance à quitter Neuchâtel. Les principales raisons évoquées pour expliquer ces départs sont liées à l'emploi, à la famille ainsi qu'au logement.

Au cours des dernières années, les conditions-cadres de l'attractivité résidentielle ont été au centre des priorités tant au niveau cantonal que communal. On peut notamment citer les décisions majeures prises en matière de mobilité, de fiscalité ou d'aménagement du territoire. De plus, la conclusion d'accords de positionnement stratégique liant l'État, objectif:ne et les régions ont permis de mieux valoriser les atouts diversifiés de l'ensemble du canton et des communes. Le rapport du Conseil communal au Conseil général n° 23-013 concernant une demande de crédit-cadre pour le développement d'un projet pilote « MAÉ » validé par votre Autorité doit également permettre d'améliorer l'attractivité de

³https://www.ne.ch/autorites/CE/grands-projets/domiciliation/Documents/domiciliation_strategie-210505.pdf

notre Ville pour les familles. La politique de la Ville en matière d'accueil préscolaire et parascolaire s'inscrit dans cette optique également.

En parallèle et dans le domaine spécifique de la promotion de la domiciliation, la stratégie cantonale mise en place peut se résumer de manière très schématique en 3 A : Ancrer, Attirer et Accueillir. Cette stratégie a notamment débouché sur le lancement par le Conseil d'État de la marque « Neuchâtel, un canton à vivre »⁴ en septembre 2022. La Ville de Neuchâtel collabore activement avec le délégué cantonal à la domiciliation dans le cadre de l'application de cette stratégie et de plusieurs dossiers.

Comme déjà mentionné, l'amélioration de l'attractivité résidentielle et de la qualité de vie passe par de nombreuses politiques publiques au niveau communal, dont notamment l'aménagement du territoire, l'urbanisme, la valorisation des bâtiments publics (collèges des Parcs, collège Latin), le développement économique et de proximité, le logement, la santé, la formation, l'accueil pré et parascolaire, le développement durable, la mobilité et le stationnement, la culture, le tourisme, la mobilité, les sports et la sécurité.

La stratégie immobilière et la politique communale du logement qui sera présentée ce printemps à votre autorité, constitue l'élément déterminant afin d'accueillir de nouveaux habitant-e-s. Celle-ci vise en effet à encourager le développement d'une offre de logements diversifiée, attractive et durable.

Une priorité est ainsi de développer des logements pour les familles, qui peinent à l'heure actuelle à trouver des logements appropriés et ont tendance à quitter le territoire communal. Cet objectif sera atteint en encourageant la construction de logements de grandes typologies, avec une part minimale de logements de quatre pièces et plus dans certains secteurs.

Des mesures spécifiques pour d'autres catégories de la population sont également prévues, à l'image du développement de l'offre en logements pour les personnes âgées et du renforcement de l'offre en propriété (PPE).

L'association « The Neuchâtel Expat Welcome Committee (NEW Committee) », nouvellement créée avec le soutien de la Ville de Neuchâtel, doit également permettre un meilleur accueil de la

⁴ <https://www.neuchatel-un-canton-a-vivre.ch/>

communauté internationale installée à Neuchâtel. Finalement, une enquête auprès des étudiant-e-s de l'Université de Neuchâtel et de la Haute École Arc sera lancée en début 2024 pour mieux comprendre ce qui pourrait les convaincre de s'installer durablement sur le territoire de la commune fusionnée. En effet, l'ancrage de ce jeune public au terme de ses études et à l'aube de sa carrière professionnelle constitue un objectif déterminant en matière de domiciliation. Cette enquête lancée par la Ville en collaboration avec le délégué cantonal à la domiciliation sera menée par une entreprise spécialisée en études de marché et en sondages d'opinion.

2.3 Commerces et économie de proximité

Les défis que représente la période actuelle pour les acteurs du centre-ville et des différents quartiers ont d'ores et déjà été présentés au Conseil général dans le cadre de la réponse du Conseil communal à l'interpellation écrite n° 23-603 du groupe socialiste « Vers une solution concertée et attractive pour l'occupation des espaces commerciaux au centre-ville » en date du 26 avril 2023 :

« En effet, la situation se caractérise par une hausse importante des coûts de l'énergie liée à la conjonction de plusieurs facteurs au niveau national et international. Pour les commerces et acteurs économiques du centre-ville, l'augmentation des charges est significative, nécessitant parfois une répercussion de ces coûts supplémentaires sur les prix et questionnant la viabilité de certains modèles économiques. Dans le même temps, l'inflation généralisée impacte tant les coûts d'approvisionnement que les baux commerciaux.

En parallèle, une pression importante est exercée sur le chiffre d'affaires des commerces. L'inflation impacte négativement le pouvoir d'achat des ménages, qui tendent dès lors à réduire leur consommation et à opter pour des produits moins coûteux. De manière plus générale, le développement de l'offre en ligne modifie profondément les habitudes de la population en matière d'achat. La fermeture forcée de la plupart des enseignes durant la crise sanitaire a certainement contribué à accélérer cette évolution.

Dans ce contexte exigeant par plusieurs aspects, il convient de relever que les acteurs du centre-ville font preuve d'une grande résilience, grâce, d'une part, à l'engagement des commerçants et au soutien de la population neuchâteloise et d'autre part, grâce à l'attractivité d'une ville amplifiée par la dynamique de la fusion de nos communes, par des efforts sur l'offre touristique et par l'organisation de nombreux événements

sportifs et culturels. De nombreuses initiatives privées voient le jour, à l'image de nouveaux modèles commerciaux innovants ou des Jeudi-Oui qui animent les différents quartiers de notre commune. »

Depuis lors, la situation ne s'est pas améliorée. Selon les contacts entretenus avec les commerçants et les restaurateurs de la place, la fréquentation au cours de l'année 2023 (avant les fêtes de fin d'année) a été en baisse tout comme les montants dépensés par les clients alors que les charges restent très élevées. Les échéances de remboursement des prêts covid-19 pèsent également sur plusieurs commerces, de même que la difficulté à recruter en particulier pour les restaurants au vu de la pénurie de main d'œuvre dans ce secteur. Ces facteurs peuvent impacter plus ou moins lourdement le modèle d'affaire des commerces et des restaurants jusqu'à entraîner leur fermeture, comme en témoigne le récent dépôt de bilan par un restaurant emblématique de notre centre-ville.

Dans cette situation, la Ville, principalement par sa nouvelle déléguée au centre-ville et aux commerces, redouble d'efforts pour faire vivre le centre-ville et les différents quartiers, comme en témoigne le programme des animations de fin d'année 2023. Cette volonté d'intensifier l'animation de ces espaces en collaboration avec les associations et les commerçants se traduit tout au long de l'année. De plus, la déléguée assure une présence de terrain pour écouter les besoins des différents acteurs et faire le lien avec les services de l'administration. Un accent est mis sur les contacts avec les commerçants et les restaurateurs à travers l'ensemble du territoire de la commune fusionnée et en particulier dans les différents quartiers et les localités.

Afin de trouver sa place aux côtés du commerce en ligne et des centres commerciaux, l'activité commerciale du centre-ville et des quartiers est amenée à évoluer. L'objectif stratégique pour notre commune de maintenir et de développer les emplois liés à ce secteur d'activités sur le territoire communal tout en positionnant le centre-ville et les centralités de quartiers comme de lieux de vie, de rencontres et d'échanges pourra être atteint par un ensemble d'actions concrètes permettant de valoriser et d'animer ces espaces.

Dans le cadre de la révision du PAL, l'introduction de dispositions réglementaires concernant l'affectation et l'apparence des rez-de-chaussée dans le centre-ville et les centres de quartier sont prévues. Ces dispositions doivent permettre de réserver ces espaces à des activités commerciales, de restauration ou des services présentant une plus-value dans une centralité. Elles permettront également de maintenir des loyers

accessibles pour ces locaux. Au vu des difficultés rencontrées actuellement par les acteurs du centre-ville, notre Conseil vous propose au travers de ce rapport d'anticiper la révision du PAL et de d'ores et déjà fixer une obligation de valorisation des rez-de-chaussée par des activités et des commerces assurant l'animation des rues pour le secteur de la zone piétonne (anciennes rues). Ce point est détaillé au chapitre 3.

Au-delà de cette mesure qui vous est proposée de manière anticipée, il s'agira de définir dans le cadre de la révision du PAL un juste équilibre entre des règles favorisant la vitalité économique du centre-ville et des quartiers et une souplesse suffisante permettant aux activités de se développer en fonction des besoins et de l'évolution de la société. En ce sens, les contacts avec les propriétaires doivent permettre d'atteindre les objectifs recherchés sans devoir recourir à des réglementations trop rigides ou trop contraignantes.

L'évolution du secteur des centres commerciaux et des supermarchés doit également être intégrée dans le cadre d'une politique de développement commercial et économique. Certains espaces dans les centres commerciaux sont aujourd'hui moins attractifs que par le passé et devront probablement se transformer pour répondre aux besoins et à la demande de leur clientèle, en lien notamment avec la concurrence du commerce en ligne. À ce titre, la qualité architecturale des espaces intérieurs ainsi que les animations et l'expérience proposées constituent des facteurs déterminants.

Par ailleurs, l'aménagement des espaces publics joue un rôle déterminant dans l'attractivité des différentes centralités. Le projet de transformation des Jeunes-Rives, actuellement en cours de réalisation pour sa première étape, constitue à ce titre un projet phare aux abords du centre-ville en lien avec le lac. Le réaménagement de la place de la Fontaine et de la rue du Temple à Peseux, dont le début des travaux est prévu en 2024, doit également permettre de rendre l'espace public aux piétons et aux animations.

Dans cette optique, les années à venir devront permettre d'amorcer les démarches nécessaires en vue de rendre la rue du Seyon totalement piétonne, ce qui permettrait d'y accueillir les maraîchers toute l'année. D'autres extensions des zones piétonnes pourront être envisagées, à l'image du réaménagement de la place Alexis-Marie Piaget de la potentielle piétonisation du Faubourg du Lac grâce à la création d'un parking en ouvrage, ainsi que le réaménagement de la place du Port. En effet, au-delà des aspects fonciers et immobiliers, l'aménagement du

domaine public constitue l'une des marges de manœuvre principales de la Ville afin de favoriser l'économie de proximité et d'améliorer la qualité de vie de nos habitant-e-s.

Par ailleurs, l'activité commerciale est une composante essentielle de la vie des quartiers et des bourgs. La présence de quelques commerces, cafés et restaurants détermine souvent les points de rencontre de la population et permet d'accéder à des services essentiels proches de chez soi. Ainsi, la volonté d'encourager autant que possible l'activité commerciale de proximité (boulangerie, épicerie, café...) dans les différents quartiers, notamment à Corcelles, Cormondrèche, Peseux et Valangin est au cœur du projet de territoire. Pour ce faire, il s'agit en premier lieu de valoriser les centralités et leurs atouts. On peut notamment mentionner les sites clunisiens à Corcelles-Cormondrèche, le bourg médiéval de Valangin ou la place de la Fontaine à Peseux. Dans cette optique, des marchés sont désormais organisés sur la quasi-totalité du territoire de la commune fusionnée. La décentralisation de l'administration sur l'ensemble du territoire de la commune, selon l'engagement pris dans le cadre de la fusion, permet également de soutenir l'attractivité dans les différents quartiers.

Un axe supplémentaire pour encourager la vitalité des commerces de proximité est celui de la politique touristique. En effet, en particulier durant la période estivale et lors des fêtes de fin d'année, les touristes constituent un apport économique intéressant pour l'économie de proximité. Les défis et les mesures prises par la Ville en matière de tourisme sont décrits dans la réponse du Conseil communal à l'interpellation 22-609 du groupe PLR intitulée « Quelle stratégie touristique pour notre commune ? ».

À ce titre, on peut notamment mentionner les actions entreprises en matière d'accueil et de confort de l'hôte : projets d'auberge de jeunesse dans le collège des Sablons et de transformation de l'hôtel du Marché à l'horizon 2027, nouvelle signalétique touristique piétonne dont l'installation est prévue au printemps 2024, réaménagement des Jeunes-Rives en cours. La déléguée au tourisme avec le soutien d'autres services de la Ville œuvrent également au développement de l'offre et de produits touristiques : visites guidées et numériques ainsi qu'escape game urbain Neuchâtel Belle-époque, Chocolatissimo et Patrimoine Suchard, rénovation du Sentier du temps à Chaumont, train touristique, réflexion concernant la mise en place d'une scène flottante sur les Trois-Lacs, valorisation des sites à haut potentiel touristiques (rives du lac, Collégiale et colline du Château, Port, Valangin, Gor de Vauseyon, sites clunisiens

de Corcelles-Cormondrèche, parcs remarquables sur le territoire communal).

Plusieurs campagnes de promotion touristique sont également entreprises, selon différents axes : campagne nationale Chocolatissimo depuis 2014, campagne nationale Vallon de l'Ermitage depuis 2018, campagne nationale pour les 40 ans de la zone piétonne, container itinérant en Suisse allemande et à Besançon dans le cadre de « PromoMusées », campagne nationale Musées de Neuchâtel depuis 2021, campagne de Suisse Tourisme sur l'escape game urbain « Mission astrophone » cet été, diffusion de spots promotionnels et campagnes d'affichage ainsi que l'utilisation des réseaux sociaux et de la communication digitale.

3. Modification du règlement d'aménagement pour une valorisation des rez-de-chaussée au centre-ville

La situation économique des commerces et des restaurants du centre-ville préoccupe le Conseil communal. En effet, la hausse des coûts de l'énergie, l'inflation et la diminution du pouvoir d'achat, la pénurie de main d'œuvre, le changement des habitudes de consommation ainsi que la hausse des taux d'intérêts sont autant de facteurs qui impactent négativement les modèles d'affaire des acteurs de l'économie de proximité, en particulier des commerces et des restaurants.

Dans cette situation, le Conseil communal entend mobiliser tous les moyens à sa disposition pour soutenir les commerces et les restaurants du centre-ville qui sont particulièrement impactés par la situation actuelle. En plus de l'action de la déléguée au centre-ville et aux commerces et des diverses initiatives décrites dans ce rapport, nous vous proposons d'anticiper la révision du PAL en modifiant le règlement d'aménagement de l'ancienne Ville de Neuchâtel pour introduire une obligation de valorisation des rez-de-chaussée au centre-ville.

Cette disposition décrite à l'art. 28 du règlement d'aménagement de l'ancienne Ville de Neuchâtel est aujourd'hui en vigueur dans différents secteurs de la commune mais pas au centre-ville⁵. Cela s'explique car la valorisation des rez-de-chaussée du centre-ville n'était pas un enjeu il y

⁵ Le plan d'affectation de l'ancienne Ville de Neuchâtel peut être consulté ici : https://www.neuchatelville.ch/fileadmin/sites/ne_ville/fichiers/Vivre_a_Neuchatel/Habitat/Amenagement_nouvelle_commune/PLAN_AMENAGEMENT_VILLE_NEUCHATEL_plan_affectations_1-5000_20210505.pdf

plus de 20 ans au moment de la conception du PAL en vigueur à l'heure actuelle.

Concrètement, la modification proposée concerne le centre-ville tel que défini comme le secteur des anciennes rues par le règlement d'aménagement actuel. Il s'agit de fixer dans la réglementation une obligation de principe d'affectation des rez-de-chaussée à des activités et des commerces assurant l'animation de la rue. Les façades et les vitrines borgnes sont interdites.

Cette nouvelle disposition doit permettre de soutenir les commerçants et les restaurateurs en limitant la concurrence pour ces locaux et en agissant ainsi de manière positive sur les loyers. Elle sera appliquée par le Conseil communal lors des demandes de changement d'affectation dans le cadre des permis de construire.

L'extension de cette disposition à d'autres secteurs de la commune fusionnée pourra être examinée dans le cadre de la révision du PAL.

4. Réponse aux motions

Après avoir résumé l'évolution de la politique d'appui au développement économique de la Ville ainsi que les défis principaux pour les années à venir, le présent rapport répond à deux motions du Conseil général directement liées à la promotion de l'économie locale.

4.1 Motion n° 327 « Un moyen de paiement communal pour favoriser l'économie locale »

La motion n° 327 « Un moyen de paiement communal pour favoriser l'économie locale » du groupe Vert'libéraux/PDC a été acceptée par le Conseil général en date du 7 mai 2018 avec le texte définitif suivant :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens en vue de mettre en place un système qui permette de verser des paiements ou des subventions relevant d'une compétence communale discrétionnaire sous forme de bons, de monnaie locale ou de tout autre moyen de paiement restreint à un périmètre cantonal. »

4.1.1 Introduction

L'objectif principal mentionné dans le développement de la motion n° 327 est de « veiller à ce que l'argent qu'elle verse dans le cadre de ses

compétences discrétionnaires soit, dans la mesure du possible, dépensé au profit de l'économie locale », tout en « veillant à ce que le système soit particulièrement simple, n'entraînant que peu ou pas de procédures bureaucratiques ».

La création d'une monnaie locale à l'échelle cantonale permettrait de réaliser cette ambition, comme le proposait le postulat 18.121 « Création d'une monnaie locale neuchâteloise » adressé au Conseil d'État par le Grand Conseil le 15 mai 2018. Sur la base d'une analyse du Groupe de recherche en économie territoriale de l'Institut de sociologie de l'Université de Neuchâtel (GRET), le Conseil d'État a toutefois conclu par le biais d'un rapport en date du 12 juin 2019 qu'il est « peu probable d'atteindre les objectifs du postulat par la création d'une monnaie locale complémentaire ». Les considérations principales de l'analyse sont résumées au chapitre 4.1.2 du présent rapport.

Le postulat a finalement été classé par le Grand Conseil en date du 3 septembre 2018. Il ne convient ainsi pas d'espérer la mise en place d'une monnaie alternative au niveau cantonal dans les années à venir, à moins qu'une initiative portée par des privés ne change la donne.

Dans cette situation et afin de répondre aux demandes de la motion, il est nécessaire de se tourner vers les outils disponibles au niveau communal. Le chapitre 4.1.3 du rapport présente ainsi les monnaies complémentaires qui existent déjà sous forme de bons sur le territoire communal. Le rôle que peut jouer la Ville en la matière est décrit au chapitre suivant.

4.1.2 La création d'une monnaie locale dans le canton de Neuchâtel

Comme déjà mentionné, le Conseil d'État n'a pas souhaité donner suite à la volonté du Grand Conseil de créer une monnaie locale à l'échelle cantonale. Pour arriver à cette conclusion, il s'est basé sur une analyse du GRET.

Par la création d'une monnaie locale, le postulat du Grand Conseil visait notamment à stimuler la production et la consommation locale de biens et de services de proximité, à favoriser les circuits courts, à contribuer à diminuer la perte de ressources pour le canton et à favoriser l'identité et le sentiment d'appartenance au canton.

Dans les grandes lignes, l'étude du GRET considère qu'il est peu probable d'atteindre les objectifs fixés par le postulat pour les raisons suivantes :

- Le coût financier et humain nécessaire à la création, à la gestion et à la viabilisation d'une monnaie locale complémentaire apparaît dans la plupart des cas étudiés comme plus élevé que les bénéfices concrets qui en sont retirés.
- Les monnaies locales complémentaires (MLC) atteignent rarement un seuil d'autofinancement et ne parviennent pas à se déployer et à se développer de manière pérenne.
- La mise en place et l'utilisation d'une MLC sont le plus souvent un facteur de contrainte supplémentaire pour réaliser une transaction par rapport à la monnaie nationale.
- Les objectifs à atteindre et la manière de les atteindre au moyen d'une MLC sont difficiles à identifier et les résultats escomptés incertains.
- La mise en place d'une MLC répond le plus souvent à un engagement communautaire au nom de valeurs à portée générale (solidarité, identité régionale, développement durable) mais peine à répondre à des besoins concrets (emploi local, valorisation des ressources non utilisées, etc.) qui ne sont pas déjà remplis par la monnaie nationale.
- Même pour les plus importantes d'entre elles, les MLCs restent des monnaies de niche qui n'ont pas de portée majeure et décisive sur le système des transactions locales en place.

L'étude conclut en revanche que la création de monnaies spécifiques à certains projets ou domaines pourraient être un moyen innovant de stimuler l'engagement collectif. Le système de bons décrits au chapitre suivant s'inscrit en partie dans cette logique.

Le rapport du GRET recommande également de mobiliser les cryptomonnaies et les technologies blockchains dans le cadre de la mise en place d'une plateforme régionale de service qui permettrait aux acteurs régionaux d'expérimenter des monnaies complémentaires dans des contextes spécifiques.

Dès lors, le Conseil d'État s'est engagé à :

- Sensibiliser et familiariser la population et les entreprises aux technologies blockchains et à l'évolution de nouvelles technologies financières (fintech) ;
- Mobiliser les entreprises régionales actives dans l'écosystème des cryptomonnaies pour développer certaines solutions ad hoc, tester

la fiabilité de différents systèmes et mieux identifier les usages et nouveaux services qui pourraient être développés.

- Mettre en place une plateforme régionale de services destinée, en collaboration avec les entreprises du milieu blockchain et cryptomonnaies du canton à :
 - o Permettre aux acteurs régionaux d'expérimenter des monnaies complémentaires pour atteindre des objectifs particuliers ;
 - o Collecter les différentes expériences et d'en faire profiter de nouveaux projets.

Il est dès lors improbable qu'une monnaie locale complémentaire permettant à la Ville de Neuchâtel d'effectuer des transactions discrétionnaires ne voie le jour dans les années à venir au niveau cantonal.

4.1.3 Les initiatives des commerçants au niveau communal

Plusieurs dispositifs visant à favoriser la consommation locale ont d'ores et déjà été mis en place par les commerçants et restaurateurs actifs sur le territoire communal ou cantonal. Il s'agit de bons cadeaux qui permettent de transformer de la monnaie nationale en un intermédiaire d'échange valable uniquement dans un périmètre réduit et ne pouvant pas être thésaurisé. En cela, ces dispositifs répondent aux objectifs de la création d'une monnaie locale complémentaire.

À ce jour, on recense quatre systèmes distincts de bons :

1) Les bons « C'est bon ! » de GastroNeuchâtel

Ces bons⁶ ont été créés par la faïtière de l'hôtellerie-restauration GastroNeuchâtel en 2020 en réponse à la perte des chiffres d'affaires de ses membres liées aux restrictions sanitaires. L'objectif était ainsi de vendre aux institutions et entreprises locales des bons en remplacement des traditionnels repas d'entreprises.

Le dispositif est toujours actif aujourd'hui et permet au détenteur d'un bon de se rendre dans un des 100 établissements partenaires, répartis dans l'ensemble du canton. La participation à ce réseau est gratuite pour les membres de GastroNeuchâtel. Des cartes cadeaux spécifiques sont

⁶ <https://cest-bon.ch/>

proposées aux entreprises pour leurs cadeaux d'entreprise, jubilaires ou toute autre occasion festive.

2) Les bons Neuchâtel Centre

L'association des commerçants du centre-ville de Neuchâtel, subventionnée par la Ville, a également mis en places des bons⁷ en fin d'année 2020 durant la pandémie pour soutenir la consommation locale chez ses membres. Ces bons d'une valeur de 50 francs constituent un moyen de paiement simple et efficace au sein d'un écosystème de 150 enseignes.

3) Les bons CID (commerce indépendant de détail)

Les bons créés par la fédération indépendante du commerce indépendant de détail (FNCID)⁸ sont valables dans 250 commerces du canton de Neuchâtel. Ils sont utilisables dans tous les commerces membres de la FNCID et des CID de La Chaux-de-Fonds, de Neuchâtel, du Locle, du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz, ce qui représente une grande diversité de commerces (habits, meubles, boissons, quincaillerie, produits alimentaires, radio, télévision, maroquinerie, tapis, horlogerie, optique, fleurs, appareils électroménagers, livres et papeterie, confiserie, pharmacie, droguerie,...).

4) Les bons individuels

Pendant et depuis la pandémie, les bons cadeaux développés de manière individuelle par les commerçants et les restaurateurs ont augmenté de manière significative. Cela permet aux clients d'offrir une prestation et de faire connaître l'un de leur commerce ou restaurant favori.

On peut également mentionner que la tendance au « cashless » lors de manifestations avec des bracelets rechargeables s'apparente sous certains points à une monnaie alternative dans un contexte spécifique et pour une durée limitée.

Enfin, la monnaie émise par la banque coopérative WIR permet également de favoriser les échanges économiques entre les membres de ce réseau. Plusieurs petites et moyennes entreprises helvétiques utilisent ainsi cette monnaie pour différents paiements, ce qui permet aux commerces

⁷ <https://neuchatelcentre.ch/bon-cadeau/>

⁸ <https://www.commerces-ne.ch/bons-cadeaux/>

membres du réseau de bénéficier d'une clientèle supplémentaire car elle a des WIR à dépenser.

4.1.4 Le rôle de la Ville de Neuchâtel

Pour le Conseil communal, la Ville de Neuchâtel doit s'appuyer sur les initiatives des commerçants, des restaurateurs et de la société civile plutôt que de créer un système parallèle qui leur ferait concurrence.

En particulier, les bons cadeaux de l'association Neuchâtel Centre, qui travaille en étroite collaboration avec la Ville, connaissent un véritable succès. L'association n'entend dès lors pas abandonner cet outil au profit d'un autre type de monnaie locale. Dans cette situation, il paraîtrait contre-productif que la Ville poursuive la mise en place d'un nouveau dispositif, allant à l'encontre des initiatives lancées par les premiers concernés.

De plus, l'ensemble des systèmes de bons décrits au chapitre précédent permet de couvrir un grand nombre de commerces et de restaurants sur le territoire de la commune. Un point reste à améliorer : l'association Neuchâtel-Centre se limite pour l'heure aux commerces du centre-ville. Cet élément devra encore faire l'objet de discussions avec Neuchâtel-Centre ainsi qu'avec les associations locales.

Il est à relever que le contexte à Neuchâtel diffère en plusieurs points de celui qui prévalait à la Chaux-de-Fonds avant l'introduction de la monnaie locale l'Abeille. En effet, comme présenté plus haut, notre territoire communal peut compter sur des associations locales et de commerçants bien implantées, qui ont d'ores et déjà pensé et mis en place des moyens d'échanges spécifiques visant à stimuler la consommation locale. De plus, la configuration urbanistique des zones commerçantes est totalement différente, avec une zone piétonne étendue à Neuchâtel. On note que si l'Abeille rencontre un certain succès dans un contexte spécifique, plusieurs autres monnaies locales en Suisse n'auront tenu que quelques années, à l'image du Farinet (Valais), de l'Epi (Gros-de-Vaud) ou du Bonobo (Berne).

En accord avec la demande de la motion n° 327, la Ville de Neuchâtel utilise d'ores et déjà les outils disponibles pour verser des éléments de gratification ou de rémunération extraordinaires à ses collaboratrices.

Ainsi, pour compenser l'absence de souper de fin d'année et encourager le commerce local, des bons de 50 francs soit de Neuchâtel Centre soit

de GastroNeuchâtel ont été offerts aux collaborateurs-trices de l'administration en fin d'année 2020 (Covid). L'expérience a été rééditée en fin 2021, avec un bon de GastroNeuchâtel à hauteur de 40 francs. La Ville continue à privilégier ces bons pour des versements exceptionnels au personnel communal, voire à des habitant-e-s dans des situations exceptionnelles. Il est à relever que l'État de Neuchâtel procède également à certains versements extraordinaires à ses collaborateurs-trices sous forme de bons.

De plus, la nouvelle directive édictée par le Conseil communal concernant les primes de fin d'année, qui répondent à la définition de versement discrétionnaire, préconise l'utilisation de bons pour ces gratifications. Cette directive permet d'ancrer cette pratique dans la durée.

En revanche, le Conseil communal n'est pas favorable à ce que des prestations ciblant spécifiquement des populations précarisées soient systématiquement versées sous la forme de bons. Il s'agit notamment des allocations et soutiens décrits dans le cadre du rapport d'information 23-018 du Conseil communal au Conseil général en réponse au postulat no 188 « pour une vue d'ensemble et une harmonisation des prestations de type social sur l'ensemble du territoire de la commune ».

La plupart de ces prestations sont d'ores et déjà liées à des dépenses spécifiques, notamment concernant les transports publics, le soutien extrascolaire, les subventions dentaires scolaires ou le soutien à l'accès au logement. Quant à l'allocation financière communale aux bénéficiaires des prestations complémentaires (PC) AVS/AI, qui bénéficie largement aux femmes en raison de leur niveau de cotisation en moyenne plus bas, son versement sous forme de bons pourrait être mal perçu et potentiellement discriminatoire.

Finalement, il serait possible d'envisager le versement de tout ou partie des jetons de présence des membres du Conseil général sous forme de bons pour les commerces et restaurants de la place. Le Conseil communal estime toutefois que le mode de rémunération du législatif ne relève pas de sa compétence. Le cas échéant, le sujet pourrait être repris par le bureau du Conseil général, avec l'appui des services compétents de l'administration au besoin.

4.1.5 Conclusion

Un facteur clé pour la réussite d'un projet de monnaie locale complémentaire est l'adhésion des acteurs économiques et de la

population. À Neuchâtel, les initiatives des commerçants et des restaurateurs lors de la crise sanitaire ont abouti à la mise en place de plusieurs dispositifs de bons cadeaux qui connaissent aujourd'hui un certain succès.

Ces différents types de bons sont d'ores et déjà utilisés par la Ville pour certaines gratifications ou versements extraordinaires en tant qu'employeur. Le Conseil communal entend poursuivre cette pratique afin de stimuler la consommation locale.

Dès lors, les actions entreprises au cours des dernières années par les différentes associations, en partenariat avec la Ville de Neuchâtel pour Neuchâtel Centre notamment, permettent de répondre à la motion n° 327 dont le classement vous est proposé.

4.2 Motion n° 344 « Pour un plan de relance en faveur des acteurs locaux : accompagnons la sortie de la crise pandémique ! »

La motion n° 344 du groupe socialiste « Pour un plan de relance en faveur des acteurs locaux : accompagnons la sortie de la crise pandémique ! » a été acceptée par le Conseil général en date du 26 avril 2021 avec le texte suivant :

« Dans le cadre de la sortie de la crise sanitaire, que nous espérons pour bientôt, nous demandons au Conseil communal de proposer un plan de relance afin que le retour à la « normale » profite rapidement avant tout aux acteurs locaux, en incluant un volet de soutien aux catégories les plus fragiles de notre population ».

4.2.1 Introduction

Le texte et le développement de cette motion nous replongent dans les craintes et les espoirs suscités par la période de crise sanitaire. Alors que les motionnaires envisageaient en avril 2021 que la stricte application des gestes barrières, le semi-confinement et les débuts de la vaccination sonnaient la fin de la pandémie, il aura finalement été nécessaire d'attendre le 16 février 2022 pour que la majorité des mesures nationales soient levées par le Conseil fédéral.

Durant l'ensemble de la crise, des mesures de soutien à l'économie ont été prises au niveau fédéral, cantonal et communal et un plan de relance spécifique pour les acteurs de proximité a été lancé sur le territoire de la

Ville de Neuchâtel dès 2021, permettant ainsi de répondre à plusieurs points soulevés par la motion n° 344.

Conformément aux demandes de la motion, la sortie de crise a été anticipée. Les principales actions entreprises par la Ville sont présentées au chapitre 1.2 de ce rapport et sont reprises ci-dessous. Au vu de ces différents éléments et de l'évolution du contexte, nous proposons le classement de cette motion.

4.2.2 Mesures d'urgence et plan de relance

En complément aux mesures fédérales et cantonales, les mesures d'urgence suivantes ont été prises en 2020 (avant fusion) et 2021 (commune fusionnée) afin de soulager les acteurs locaux par la Ville de Neuchâtel. Le détail de ces éléments peut être retrouvé dans les rapports d'information 20-015 et 21-012 du Conseil communal au Conseil général.

2020 :

- Renoncement au prélèvement de la taxe déchets entreprises.
- Renoncement au prélèvement de la taxe d'utilisation du domaine public (marchands ambulants, terrasses, étalages, etc.) et réduction de moitié de la taxe due pour les chantiers.
- Renoncement au prélèvement de la taxe d'utilisation du domaine public pour les maraîchers.
- Renoncement à l'encaissement des loyers d'avril, mai et décembre dus à la Ville par les locataires (commerces, établissements publics, coiffeurs, théâtre, écoles privées...) directement impactés par la fermeture de leur entreprise ou de leur activité. La Ville de Neuchâtel a appelé les propriétaires privés à en faire de même dans la mesure de leurs possibilités.
- Réduction de moitié de la redevance versée à la Ville au titre de droit de superficie (DDP), pour autant que les bénéficiaires soient impactés également par ces fermetures.
- Renoncement à l'encaissement des loyers pour les infrastructures sportives gérées par le Service des sports de la Ville, pour l'ensemble de l'année, pour autant que les locataires soient impactés directement par l'annulation de leurs manifestations ou par l'écourtement de leur saison.
- Renoncement à l'encaissement de la taxe pour concession et réduction de moitié de la taxe de droit de stationnement des taxis.
- Maintien des subventions culturelles, sportives et sociales, aussi en cas d'annulation ou de report de manifestations ou de programmes.

- Versement au pot commun des transports d'une aide spécifique en lien avec la crise sanitaire.

C'est ainsi un montant estimé à plus de trois millions de francs que la Ville de Neuchâtel a consacré à ces mesures et qui a justifié un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle.

2021 :

- Réduction de 25 % des loyers des établissements publics du premier janvier jusqu'à fin avril et conditions de baux à loyer revues au cas par cas ;
- Renoncement à l'encaissement des loyers durant le premier trimestre pour la mise à disposition d'espaces d'activités en faveur du tissu associatif de la commune.
- Renoncement au prélèvement de la taxe d'utilisation du domaine public pour le premier semestre (marchands ambulants, terrasses, étalages, etc.)
- Renoncement à l'encaissement de la taxe pour concession et réduction de moitié de la taxe de droit de stationnement des taxis
- Renoncement à l'encaissement de la taxe pour exploitation tardive des établissements publics
- Exonérations de loyers et de droits de superficie pour les clubs de sport durant le premier semestre
- Programme "artistes en résidence"
- Bourses de recherche pour les artistes individuels professionnels
- Bourses de recherche pour les compagnies et groupes (musique, danse, théâtre)
- Achat d'œuvres d'art dans les galeries
- Financement de la plateforme Ensemble-ne.ch
- Mise à disposition de matériel de protection sanitaire
- Soutiens ponctuels pour faire face à des imprévus
- Soutien d'institutions culturelles ou de formation
- Soutien des institutions socioculturelles et de jeunesse
- Versement au pot commun des transports d'une aide spécifique en lien avec la crise sanitaire.

Ces mesures représentent en 2021 un coût total d'un peu plus de 800'000 francs pour la Ville.

En plus de ces deux paquets de mesures présentés au Conseil général, les actions suivantes entreprises par la Ville durant la crise sanitaire pour soutenir l'économie de proximité et préparer la reprise sont à mentionner :

- Les terrasses d'hiver : les établissements publics sis sur le territoire communal ont pu couvrir leur terrasse d'une structure fermée, moyennant le respect d'une charte incluant des normes techniques, esthétiques, relatives au bruit et au type de chauffage. Une mesure qui, tout en renforçant l'attractivité de la ville à la saison froide, a permis aux cafés et restaurants, durement touchés par la pandémie de Covid-19, de maintenir leur capacité d'accueil.
- La méditerranéisation de l'espace public : pour soutenir les exploitants de cafés et de restaurants, la Ville de Neuchâtel a facilité la création et l'extension des terrasses sur son territoire. Cette mise à disposition du domaine public a permis de dynamiser la reprise et d'améliorer la convivialité de certains espaces, tout en respectant les contraintes sanitaires en vigueur.
- La décentralisation du marché avec six lieux créés pour respecter les normes sanitaires : la place du Port, le Jardin anglais, la place des Halles, le Coq d'Inde.
- La distribution de triopack de vins de la région lors de la Fête des Voisins 2021, afin de soutenir les encaveurs.
- L'accompagnement individualisé en fonction de leur situation propre, par différentes mesures de soutien et de mise en réseau.
- La distribution de bons d'une valeur de 50 francs soit de Neuchâtel Centre soit de GastroNeuchâtel aux collaborateurs-trices de l'administration en fin d'année 2020 pour compenser l'absence de souper de Noël (Covid). L'expérience a été rééditée en fin 2021, avec un bon de GastroNeuchâtel à hauteur de 40 francs (voir chapitre 4.1.4).

Plusieurs mesures ont pu être maintenues après la fin de la crise sanitaire sans coût supplémentaire pour la Ville de Neuchâtel, à l'image de l'agrandissement des terrasses, dont la surface est aujourd'hui deux fois supérieure à la situation d'avant coronavirus.

De plus, la nouvelle directive édictée par le Conseil communal concernant les primes de fin d'année, qui répondent à la définition de versement discrétionnaire, préconise l'utilisation de bons pour ces gratifications. Cette directive permet d'ancrer cette pratique dans la durée.

Un bilan complet des mesures de soutien COVID-19 dans le domaine de la culture peut être consulté sur le site internet de la Ville de Neuchâtel⁹.

En cohérence avec les demandes de la motion, un plan de relance et d'accompagnement à la sortie de crise pandémique a été mis en place dès l'été 2021. Pour en définir les contours, le Conseil communal s'est appuyé sur des rencontres effectuées avec acteurs de l'économie de proximité. C'est ainsi qu'un plan d'action pour une zone piétonne plus attractive, plus conviviale et plus sûre a été mis en place pour une phase test d'une année, puis pérennisé à l'été 2022. Le chapitre 1.2 du présent rapport détaille ce processus.

4.2.3 Situation dans les communes de la Chaux-de-Fonds et du Locle

Des motions similaires ont été acceptées par les législatifs des villes de la Chaux-de-Fonds et du Locle. De plus, le développement de la motion demande au Conseil communal de collaborer avec les autres communes et les autorités cantonales dans le cadre de l'établissement d'un plan de relance.

Durant la crise sanitaire, les mesures d'urgence prises pour soutenir les différents acteurs et secteurs d'activité ont toujours fait l'objet d'une communication auprès des partenaires institutionnels de la Ville. Des échanges ont également eu lieu entre les services compétents selon les thématiques.

Concernant le plan de relance, le Conseil communal s'est concentré sur des mesures spécifiques aux problématiques rencontrées au centre-ville de Neuchâtel et dans les quartiers selon la demande des acteurs économiques.

A la Chaux-de-Fonds, la motion "Pour un plan de relance en faveur des acteurs locaux : accompagnons la sortie de la crise pandémique !" a été classée sans opposition lors du traitement des comptes 2022 avec le message suivant de la part du Conseil communal :

« Les mesures prises par le canton et la Confédération ont montré leur efficacité. Des mesures en faveur des restaurateurs (terrasses agrandies et non perception de la taxe pour utilisation du domaine public) ont été maintenues en 2022. D'autres mesures ponctuelles d'exonération ou

⁹ <https://www.neuchatelville.ch/sortir-et-decouvrir/culture/covid-culture>

diminution de taxe afin de relancer la vie sociale seront encore accordées. »

Au Locle, le délai de réponse pour la motion a été prolongé de deux ans le 29 mars 2023.

4.2.4 Conclusion

Grâce à la résilience des acteurs économiques et à l'efficacité des mesures publiques de soutien, c'est une diminution temporaire du nombre de faillites des entreprises qui a été observée pendant la crise dans toute la Suisse. De plus, le Conseil communal a autant que possible profité des opportunités liées pour développer l'économie de proximité et la vie locale. C'est pourquoi le classement de la motion n° 344 du groupe socialiste « Pour un plan de relance en faveur des acteurs locaux : accompagnons la sortie de la crise pandémique ! » vous est proposé.

Cependant, il convient de relever la fin de la pandémie de coronavirus n'a pas marqué le retour à la normale espéré pour les acteurs économiques locaux. La hausse des coûts de l'énergie, l'inflation et la diminution du pouvoir d'achat, la pénurie de main d'œuvre, le changement des habitudes de consommation ainsi que la hausse des taux d'intérêts sont autant de facteurs qui impactent négativement les modèles d'affaire des acteurs de l'économie de proximité, en particulier des commerces et des restaurants. Les défis à relever en la matière restent ainsi nombreux et la situation est critique pour de nombreux commerces et restaurants, comme décrit au chapitre 2.3. Des mesures spécifiques devront notamment être prises dans le cadre de la révision du PAL et le Conseil communal vous propose de les anticiper pour le centre-ville selon les modalités présentées au chapitre 3.

En conclusion, il convient de relever que l'incroyable dynamisme du tissu local est certainement le meilleur atout sur lequel peut s'appuyer la Commune pour encourager et soutenir les commerçants. En la matière, les signaux sont positifs, à l'image de l'augmentation marquée du nombre d'autorisations données pour des manifestations, qui sont passées de 290 en 2022 à plus de 440 en 2023 !

5. Impacts du rapport sur l'environnement, les finances et le personnel communal

Les orientations et mesures présentées dans ce rapport encouragent la prospérité et l'attractivité du territoire communal et doivent donc permettre de générer des ressources supplémentaires pour la collectivité et une qualité de vie améliorée. De plus, le soutien à une économie de proximité s'inscrit dans une logique de développement durable, en prenant en considération à la fois les aspects économiques, sociaux et écologiques.

L'attribution des missions de promotion économique et de domiciliation entre les différentes entités administratives au chapitre 1.4 vise l'efficacité et la transversalité.

6. Conclusion

Au travers du présent rapport, le Conseil communal réaffirme son soutien à une politique active d'aide à l'activité économique sur le territoire de la commune fusionnée, en étroite collaboration avec les acteurs privés. Il s'agit en particulier de continuer à développer l'attractivité de notre territoire tant pour les entreprises que pour les personnes physiques ainsi que d'améliorer la qualité de vie pour l'ensemble des habitant-e-s.

Afin de répondre à l'évolution de la situation et de soutenir les acteurs du centre-ville, ce rapport vous propose d'anticiper la révision du PAL en modifiant le règlement d'aménagement pour introduire une obligation de valorisation des rez-de-chaussée au centre-ville.

C'est dans cet esprit et sur la base de ce qui précède, que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, d'adopter l'arrêté proposant une modification du règlement d'aménagement joint au présent rapport et de classer les motions n° 327 et n° 344.

Neuchâtel, le 1^{er} février 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Mauro Moruzzi

Daniel Veuve



ARRETE
**CONCERNANT LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 38 DU
REGLEMENT D'AMENAGEMENT COMMUNAL DE L'ANCIENNE
COMMUNE DE NEUCHATEL**

Le Conseil général,

Vu le Règlement d'aménagement de l'ancienne commune de Neuchâtel,
du 2 février 1998,

Vu le préavis favorable du Département du développement territorial et de
l'environnement,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier

L'article 38 du règlement d'aménagement de l'ancienne commune de
Neuchâtel est modifié comme suit :

a) Ordre des constructions **et mise en valeur des rez-de-chaussée**
(modifié)

Art. 38. ¹ Dans les anciennes rues, les constructions sont implantées en
ordre contigu sur toute la profondeur des parcelles. (inchangé)

² L'alignement sur rue est obligatoire. (inchangé)

³ **Les rez-de-chaussée doivent en principe être affectés à des
activités et des commerces assurant l'animation de la rue.**
(nouveau)

⁴ Les façades et les vitrines borgnes sont interdites. (nouveau)
(cf. fiche explicative n° 2)

Art. 2 – Entrée en vigueur et exécution

¹ Le présent arrêté, approuvé par le Département du développement territorial, est soumis au référendum facultatif.

² Après sa mise à l'enquête publique, il entre en vigueur dès la publication de la sanction du Conseil d'Etat dans la Feuille officielle cantonale.

³ Le Conseil communal est chargé de son exécution.

